



Projet pédagogique 2016/2017

ALAE Hélène BOUCHER



Directeur : Marylou THOMASSIN / RUELLAN Cécile

Sommaire

1. Présentation de la structure

- a. Environnement
- b. Dispositifs

2. Le public visé

- a. Caractéristiques de la tranche d'âge
- b. Caractéristiques du public de l'accueil de loisirs
- c. Effectif / tranche d'âge

3. Les objectifs

- a. Le Projet Educatif de la Fédération
- b. Les objectifs généraux
- c. Les objectifs opérationnels
 - I. Les temps périscolaires
 - II. Les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)
- d. Les séjours courts

4. Les moyens

- a. Humains
- b. Matériels
- c. Financiers
- d. Les partenariats
- e. Fonctionnement de la structure

5. Evaluation

- a. La Charte de Qualité
- b. Les réunions d'équipes
- c. Les Bilans d'activités
- d. Questionnaire aux parents

6. La communication

- a. La réunion Enfants / animateurs
- b. Les relations

7. L'accueil d'enfant en situation de handicap

- a. Nos engagements
- b. Les moyens

8. La Fédération Léo Lagrange

- a. Présentation de la Fédération
- b. La Délégation Nationale Enfance
- c. La Délégation Régionale
- d. La Charte de Qualité

9. Annexes

1.Présentation de la structure

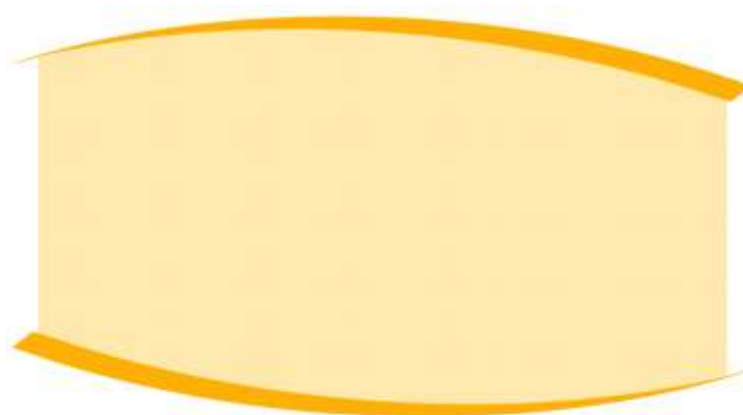
1.Contexte

Les accueils de Loisirs Associé à l'École (ALAE) se trouvent directement implantés dans les écoles élémentaire et maternelle Hélène Boucher. Situés dans la ville de Perpignan, dans le quartier du Haut-Vernet classé REP + , ces sites se trouvent au 54, rue Jean Alcover. Entourées d'une petite zone pavillonnaire et d'immeubles type « HLM », ces écoles sont placées au cœur du quartier nord de la ville.

Le public accueilli se caractérise principalement par des personnes en situation de précarité. Nous constatons une forte mixité culturelle (origine espagnol, catalane, maghrébine, européenne, communauté gitane). Cette diversité est particulière, notamment dans la relation aux familles (barrière de la langue, traditionalisme, analphabétisme, communautarisme...). L'absentéisme, le manque d'intérêt pour l'école, des rythmes de vie inadaptés, et les clivages entre les populations de culture différentes sont des facteurs sociaux inhérents au public accueilli.

L'ALAE est organisé par la ville de Perpignan qui délègue à l'association Léo Lagrange (par le biais d'un marché) la gestion. Les modalités d'inscriptions : le règlement, la tarification, la facturation émanent de la municipalité et sont gérées par leur service. Cet accueil est habilité par la DDCS.

Utilisant les locaux de l'école, l'espace et les salles sont mutualisés via une convention impliquant la mairie, Léo Lagrange et les directeurs d'écoles



ALAE

Groupe scolaire Hélène BOUCHER
54, rue Jean Alcover
66000 Perpignan

2. Fiche d'identité

Type : Accueil de loisirs associé à l'école maternel et élémentaire

Fréquence : alae maternel le Vendredi après -midi de 13h50 à 17h00 (NAP uniquement) + accueil Vendredi soir 17h00 -18h15-
alae primaire lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h45-14h00/17h00-18h15 et Le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00 dans le cadre des NAP (nouvelles activités pédagogiques)

Public : environ 20 enfants de 3 à 6 ans - et 35 enfants de 6 à 12 ans

Lieu : Groupe scolaire Hélène Boucher - 54, rue Jean Alcover 66000 Perpignan

Organisateur : Mairie de Perpignan

Équipe : 2 a 3 animateurs suivants effectifs (+ 1 directrice)

Locaux : École maternelle Hélène Boucher : la cour, la salle motricité, La BCD, Les sanitaires mixtes, la réserve matériel (partie ALAE), le toilette adulte, la tisanerie (cuisine), le cabanon extérieur (partie ALAE), les salles de classes (accueil matin, soir, et TAP), le dortoir.

École élémentaire Hélène Boucher (rez de chaussée uniquement) : la cour, le préau, la salle polyvalente , deux tables de ping-pong, sanitaires garçons/filles non-mixtes, la BCD, la salle d'activité (accueil ALAE) dont l'espace bureau du directeur, deux salles d'activité (RASED) Le gymnase et le stade Alcover (entre 12h00 et 14h00)

Les matins, le mercredi midi et les accueils maternels (hors NAP et vendredi soir) sont aujourd'hui exclusivement gérés par la ville.

Formules d'accueil ALAE :

Les inscriptions se font en mairie ou dans ses annexes. Sauf pour l'alae du mercredi après midi qui se déroule sur les structures primaires et maternel du bas Vernet avec une possibilité de ramassage par Bus

Les parents peuvent inscrire leurs enfants à l'ALAE (matin-midi-soir), et/ou à la restauration scolaire, et/ou au NAP. Chaque formule est indépendante et peut se cumuler (ou pas).

Les enfants ne mangeant pas rentrent chez eux. Des accueils et départs échelonnés sont proposés, les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 11h45 et 12h15, et les ramener entre 13h30 et 13h50, s'ils sont inscrits à l'ALAE (ceci concerne les élèves externes).

Le soir, le départ échelonné est entre 17h00 et 17h30, et après la mise place de « l'espace leçon » nous ouvrons aux familles à 18h00, heure à laquelle le public est récupéré jusqu'à 18h15.

3. Dispositifs

La Ville de Perpignan mène depuis plusieurs années une politique éducative volontariste. La municipalité favorise une approche globale de l'éducation. Ainsi les différents acteurs et les différentes structures dialoguent et voient leurs actions éducatives coordonnées et pilotées par le biais du **projet éducatif local et d'un Contrat Enfance Jeunesse**.

Suite à la refondation de l'école la ville de Perpignan a signé un PEDT qui reprend et précise les valeurs éducatives définie conjointement avec les partenaires du PEL.

Le PEDT est formalisé par secteur de collège, l'ALAE Hélène BOUCHER dépend du secteur « Pagnol » regroupant plusieurs sites du quartier nord de Perpignan.

Les différents dispositifs éducatifs de la ville de Perpignan :

- PEL
- Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
- Dispositif de réussite éducative
- Contrat urbain de cohésion sociale
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Ce projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du PEDT de la ville de Perpignan.

Le projet éducatif de territoire a été réactualisé pour les années 2012 à 2015, ses principaux objectifs sont les suivants :

- Privilégier le bien être de l'enfant***
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement***
- Participer à la construction d'une citoyenneté active***
- Développer les complémentarités éducatives***
- Favoriser la construction de l'esprit critique de l'enfant***

Ce document est principalement destiné à l'organisateur, aux familles et aux enfants accueillis, aux animateurs et tout autre acteur éducatif intervenant auprès du public.





4. Le public visé

1. Caractéristiques de la tranche d'âge :

	Physiologiques	Intellectuelles	Sociales
3/6 ans	<ul style="list-style-type: none">- croissance rapide- prise de poids- perte des dents,- développement des sens,- développement du langage et de la pensée	<ul style="list-style-type: none">- apparition de la pensée symbolique- acquisition des notions temporelles- imagination	<ul style="list-style-type: none">- début de socialisation- passage de Il / Elle au prénom- début du partage- début des jeux de rôles
6/8 ans	<ul style="list-style-type: none">- apprentissage des techniques (motricité fine)- vitesse d'exécution plus grande- croissance moins importante	<ul style="list-style-type: none">- notion espace/temps s'affine (+ latéralisation)- capacité d'attention augmente- apprentissage lecture / écriture	<ul style="list-style-type: none">- fin de l'égoïsme : se tourne vers les autres- intègre doucement les différences/ressemblances entre soi et l'autre- besoin de s'exprimer- début de la coopération
8/12 ans	<ul style="list-style-type: none">- écart garçon/fille (début possible de la puberté chez les filles et plus tard chez les garçons)	<ul style="list-style-type: none">- développement de la capacité de raisonnement (renforcement de l'argumentation)	<ul style="list-style-type: none">- la dimension de groupe d'appartenance apparaît- ouverture sur le monde- désir de reconnaissance (fin de l'école primaire)

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

2. Effectif / tranche d'âge

(moyenne 2015-2016)

	Temps	3-6 ans	6-12 ans	TOTAL
<u>A.L.A.E</u> <u>Élémentaire</u> <u>et</u> <u>Maternel :</u>	Matin			
	Midi		24	24
	Soir	(Vendredi) 12	9	21
	TAP	21	30	51

Sur l'année 2016-2017 – cycle 4

	Temps	3-6 ans	6-12 ans	TOTAL
<u>A.L.A.E</u> <u>Élémentaire</u> <u>et</u> <u>Maternel :</u>	Matin			
	Midi		20	20
	Soir	(Vendredi) 10	7	17
	TAP	17	25	42



5. Les objectifs

1. Le Projet Éducatif de la Fédération

Le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange (qui existe sous différents supports) a été réactualisé en 2011. Il est présenté à tous les membres de l'équipe ainsi qu'aux usagers.

La pédagogie de la découverte sera un des principes fort de notre approche quelle que soit l'activité pratiquée.

La Fédération propose quatre leviers d'intervention : des démarches éducatives démocratiques, des activités ludo-éducatives innovantes et évaluées, des activités

physiques et sportives « génératrices » de citoyenneté et enfin un accès facilités à la diversité culturelle.

- ✓ S'opposer à « l'occupationnel » et préparer des programmes loin des sollicitations consuméristes.
- ✓ Être à l'écoute de notre territoire : nous nous appuyons sur toutes ses potentialités (en termes d'infrastructure, d'environnement et de partenariats notamment).
- ✓ Utiliser les activités ludiques pour développer les habiletés et susciter l'esprit critique, le débat, par le biais des programmes et outils de Léo Lagrange et des outils de l'association Les Petits Citoyens.
- ✓ Permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités par la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles.
- ✓ Combattre les inégalités sociales et culturelles via les modes d'expression et de création.

2. Les objectifs généraux du projet pédagogique

Notre projet pédagogique s'appuie ainsi sur le projet de la Fédération Léo Lagrange, tout en faisant du lien avec le P.E.D.T :

1/ Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant

2/ Proposer un accueil de qualité pour les enfants et les parents

3/ Contribuer à rendre l'enfant autonome et responsable, selon son âge et ses capacités

4/ Favoriser le « mieux » vivre ensemble

5/ Éveiller à un comportement « éco-citoyen »

6/ Travailler en équipe, harmoniser nos pratiques, évaluer et réajuster notre travail

3. Les objectifs opérationnels

Chaque objectif général se décline ensuite en plusieurs objectifs opérationnels. C'est le détail plus concret des actions qu'il nous faudra mettre en place pour atteindre l'objectif global fixé.

Aussi pour respecter nos ambitions éducatives, la posture de l'équipe d'animation sera essentielle, nous préciserons donc le rôle et l'attitude de l'animateur attendu, contribuant aussi à l'atteinte de nos objectifs.

1/

- Connaître et appliquer la réglementation en vigueur pour les ACM
- Mettre en place un aménagement sécurisé
- Instaurer une relation de confiance et d'écoute
- Promouvoir les valeurs de respect d'autrui
- Proposer des activités adaptées à l'âge de l'enfant
- Mettre en place des sanctions pédagogiques et non des punitions humiliantes
- Expliquer le pourquoi de la sanction
- Proscrire toutes formes de violences institutionnelles
- Respecter la culture, la personnalité et le développement de chaque enfant
- Avoir un comportement, une tenue et un vocabulaire approprié
- Formuler des règles de sécurité non-négociables
- Rappeler et répéter ces règles
- Donner des consignes de sécurité lors des activités, jeux et sorties du centre
- Surveiller activement l'individu, le groupe
- Ne pas abuser de son autorité pour des futilités
- Ne pas déstabiliser l'enfant dans ses croyances
- Se former et « s'auto-former »
- Utiliser les théories de connaissance de l'enfant dans ses pratiques
- Être cohérent avec les pratiques de l'équipe

2/

- Favoriser le jeu
 - Mettre à disposition des jeux adaptés à chaque âge et jouer
 - Informer les enfants, les familles
 - Donner des repères spatiaux temporels
 - Respecter le rythme biologique de chacun
 - Avoir une attitude, une tenue et un langage adaptés
 - Être souriant
 - Répondre aux questions posées
 - Permettre aux parents, aux enfants, de découvrir la structure, le projet pédagogique s'ils le souhaitent
 - Rassurer et guider les familles
-
- Donner des repères spatio-temporels et humains
 - Proposer et impulser des jeux ponctuels
 - Préparer des activités et des ateliers originaux, adaptés à sa tranche d'âge
 - Poser et expliquer le déroulement de la journée bien défini
 - S'amuser, évidemment, les enfants ont ce besoin fondamental
 - S'appuyer sur l'imaginaire
 - Être à l'écoute, doux, agréable et souriant

3/

- Accompagner l'enfant à être capable de faire tout seul et non laisser faire
- Permettre à chaque enfant de faire des choix, d'émettre un avis et/ou une proposition
- Les écouter et répondre aux demandes dans la mesure du possible et de la réglementation
- Favoriser la prise d'initiatives
- Donner des responsabilités
- Mettre en place des fonctionnements adaptés à chaque tranche d'âge
- Accompagner l'enfant dans son acquisition d'autonomie, sans faire à sa place
- Laisser à chacun la possibilité de s'exprimer, de participer librement

- Organiser des temps de concertation

4/

- Sensibiliser les enfants aux règles de vie en collectivité, au respect de chacun, des locaux et du matériel
- Rendre ces cadre légitimes et utiles pour l'individu, le groupe
- Mettre en place dès le premier jour les règles de vie propres à chaque groupe
- Les afficher à la vue de tous
- Revenir dessus quand elles ne sont pas respectées et mettre des sanctions en place si nécessaire
- Faciliter l'acceptation des différences
- Former l'équipe à la gestion des conflits
- Respecter nous mêmes les règles – notion d'exemplarité
- Être à l'écoute, facilitateur, médiateur
- Expliquer toujours pourquoi
- Gérer les conflits

5/

- Favoriser la notion de participation du public
- Valoriser les « bons comportements », sanctionner les déviants
- Sensibiliser à l'utilité d'économiser les énergies (éteindre les lumières, fermer les robinets)
- Accompagner chaque enfant à utiliser les poubelles, à trier
- Mettre en place des ateliers autour du concept de développement durable, de citoyenneté
- Ouvrir l'enfant sur son environnement (géographique, culturel,écologique, technologique...)
- Permettre la découvert et l'accès à des pratiques culturelles
- Accompagner l'enfant dans le tri sélectif, l'économie d'énergie
- Accompagner l'enfant dans ses projets, valider ses demandes (toujours dans la mesure du possible)
- Proposer des activités enrichissantes et créatives
- Permettre à l'enfant de mener des actions dans et sur son environnement direct
- Amener des stimulations
- Favoriser la(re)découverte de son quartier
- Mettre en place des temps d'expression libre et de concertation
- Notion d'exemplarité

6/

- Avoir un discours et des pratiques professionnelles communes :ponctualité et bonne humeur, rythme, hygiène, rôle et exemplarité, cadres et règles
- Intégrer et mettre en œuvre la notion de projet (animation, activités, parcours éducatif)
- Développer et animer des bilans
- Permettre l'auto évaluation
- Formuler des critères d'évaluation
- Évaluer et (re)rédigier le projet pédagogique en concertation avec l'équipe d'animation
- Avoir un positionnement d'adulte responsable
- Donner son avis le plus objectivement possible
- Prendre les décisions ensemble
- Échanger afin de se mettre d'accord
- S'écouter, s'aider et se conseiller
- Proposer, apporter des solutions aux problématiques ciblées
- Ne jamais se contredire devant les enfants
- Respecter le projet pédagogique et de fonctionnement
- Savoir se remettre en question
- Savoir critiquer (positivement ou négativement) en se basant sur des faits et non du ressenti

- Ne jamais prendre la critique comme réductrice, mais comme conseil afin de s'améliorer professionnellement



Les moyens

a. Humains :

L'équipe d'animation est composée d'une directrice titulaire du BPJEPS loisirs tous publics, s'occupant de l'ALAE élémentaire et maternel.

Elle a pour missions :

- La gestion financière, administrative, humaine et matérielle
- La formation des animateurs, leur suivi et leur appréciation
- La mise en place d'outils pédagogiques et organisationnels en direction de l'équipe
- La relation avec les familles, les partenaires internes et externes aux structures

L'équipe d'animation est aussi constituée de 4 animateurs. Ils ont pour missions :

- L'accueil des enfants et des familles
- L'aménagement des salles
- La préparation, la mise en place, la mise en œuvre et le rangement de leurs projets d'activité, d'animation
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique, de fonctionnement, ainsi que les projets définis en équipe
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et bilans.

b. Financier :

Le budget ALAE pour l'année 2016-2017 est de 0,20 ct euros / heure enfants (selon fréquentation réelle)

Le budget se calcule sur une année civile.

0.2 cts sont utilisés par la coordination pour l'achat de matériel qui peut être mutualisé (retro projecteur, appareil photo, malle et jeux conçus par la fédération Léo Lagrange...)

c. Animations/Ateliers :

L'activité est un puissant facteur de développement pour l'individu. C'est par « l'agir » que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.

A l'opposé d'une conception « occupationnelle » ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins du public.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadre de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...) Nous favorisons une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une continuité.

Les domaines d'activité :

- Le jeu sous toutes ses formes (sportif, d'équipe, de société, de fiction, de construction, symbolique, grands jeux...)
- Expression manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- Découverte (sorties, visite de musée, cinéma, théâtre, milieu urbain ou rural...)
- Développement durable, citoyenneté initiation sportive (Voir NAP en annexe)
- La lecture, le conte

d. Les intervenants et les partenaires :

En tant qu'accueil de loisirs associé l'école, nous nous inscrivons en complémentarité de celle-ci. Ainsi, nous veillerons à maintenir le règlement intérieur de l'école sur le temps de l'ALAE.

Des temps de concertation entre le directeur et l'équipe enseignante permettent de moduler et d'adapter le fonctionnement, notamment les prises de relais. Le directeur est invité aux conseils d'école (maternelle et élémentaire), ce qui permet de pérenniser une relation de travail positive et efficace. Cette entente et le respect des pratiques de chacun contribue à un suivi de qualité des enfants.

Accueil de loisirs municipal, nous sommes aussi en étroite collaboration avec les autres services de la ville (Direction des services techniques, enfance et loisirs, sport...)

Nous avons également mis en place des partenariats avec différents intervenants, afin de nous inscrire dans le PEDT dans le cadre la réforme des rythmes scolaires et des Nouvelles activités pédagogiques (NAP).

La DDCS en accord avec la ville met à disposition des intervenants sportifs sur le temps des NAP

Un projet commun avec l'école élémentaire (partenariat) sera maintenu cette année. Les enfants profitent d'interventions culturelles sur le temps scolaire et périscolaire, la thématique et les contenus restent à déterminer.

La fête de fin d'année se fera aussi dans cet esprit de collaboration (Ecole et ALAE ensemble)

e. Fonctionnement de la structure :

- Matin -

7h45-8h45 :

La nouvelle organisation est mise en place et gérée exclusivement par la municipalité de Perpignan.

- Midi -

11h45-14h00 :

2 animateurs côté élémentaire.

La directrice se charge du départ échelonné (11h45 -12h15)

L'équipe d'animation est déjà en place, l'appel et l'accueil sous le préau, chaque enfant est pointé.

Passage aux sanitaires, lavage de mains.

Tous les enfants sont en salle de restauration pour 11h55. Nous aidons au service des repas, nous sommes attentifs aux différents régimes alimentaires (traditionnel ou végétarien).

Nous sensibilisons les enfants à goûter tous les aliments, sans toutefois les forcer. Nous utiliserons des méthodes non contraignantes. Le service doit se terminer à 12h40 (max) afin de sortir et faciliter le

travail des agents de restauration. Les enfants sont invités à se calmer et sortent une table après l'autre.

Un quart d'heure de temps libre est mise place. A 13h, les 2 animateurs se répartissent ensuite les enfants (en 2 pôles distincts) et proposent 2 ateliers différents (un planning est défini en réunion d'équipe) : un atelier sportif ou jeux libres extérieurs, un atelier manuel ou ludothèque ou jeux libres intérieurs.

La directrice se charge de l'accueil échelonné (13h30).

A 13h40, fin des ateliers et place au temps calme, les enfants sont rassemblés afin de respecter la courbe du rythme biologique. A l'heure du relai (13h50) avec l'équipe enseignante, l'équipe se place stratégiquement : un adulte au rez de chaussée contrôlant la cour et les escaliers, un au premier étage pour accueillir le cycle 2 (CP-CE1) et la directrice sous le préau avec le cycle 3 qui attend assis sur les bancs, l'arrivée de l'équipe enseignante. Nous veillerons à ce que tous nos enfants soient bien rentrés en classe. Nous passons le relais aux enseignants et restons présents (jusqu'à 14h) en profitant de ce dernier moment pour faire toutes transmissions nécessaires.

- Soir primaire -

17h00-18h15 :

Sonnerie et ouverture des portails par les enseignants. 1 animateur côté élémentaire, la directrice au portail. Les parents ont jusqu'à 17h15 pour récupérer leur enfant avant la garderie du soir.

Les enfants sont rassemblés, pointés et prennent leur goûter (préau ou salle ALAE selon climat). Les cartables et affaires sont rassemblés.

De 17h15 à 17h45, place à l'espace leçon, devoirs surveillés par l'animatrice.

Ouverture aux familles à 18h, nous accompagnons les enfants au portail, fermeture à 18h15.

-Vendredi soir maternel -

L'équipe est en place pour 17h. après le temps du NAP

Les maternels s'inscrivent ensuite directement dans l'accueil « temps libre » en BCD, ou différents coins sont matérialiser (Lego, kappla, poupée, dessin, voiture, puzzle ...)

Ouverture des portes à 18h, un animateur reste au portail, le second en salle BCD accueille les parents.

- NAP -

Vendredi de 13h50 à 17h00

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les Nouvelles Activités Pédagogiques (maternels et primaires) sont gérées par l'ALAE. Ainsi, les enfants des deux écoles sont pris en charge de 13h50 à 17h00 et profitent de parcours éducatifs sous forme de duo.

Découpage primaire : temps libre/1 séance d'1 heure /temps libre/Goûter/1 séance d'1 heure/Rangement).

Découpage maternel : Sieste ou temps calme /récréation/2 séances de 030 mn /Rangement

Le directeur se charge de l'ouverture des portes et de l'accueil des enfants de 13h50 à 14h.

2 animateurs sont en place côté primaire, dans la salle polyvalente, où les groupes sont constitués. Ensuite, départ en temps libre (jusqu'à 14h30) dans les salles ou lieux attitrés durant la réunion de préparation (chaque groupe son pôle), les parcours démarrent pour 14h30.

2 animatrices côté maternel (1 en BCD temps calme/1 en dortoir sieste). Le temps de sieste et/ou calme est maintenu pour les maternels, ainsi que la récréation (pour assurer un certain maintien des repères). Après la sieste et la récré, le groupe de petits et tous petits le reste du groupe pour la mise en place d'activités. A 16h30, prise du goûter.

Ces activités éducatives s'inscrivent dans le P.E.D.T (Projet éducatif de Territoire) et sensibilisent

notre public sur quatre grandes thématiques : activités artistiques et culturelles , activités sportives, l'éveil aux langues étrangères, le développement durable et la citoyenneté.

Un planning est établi en début d'année scolaire entre la ville, la DDCS et les associations afin de répartir sur tout le territoire des intervenants sportifs sur le temps des NAP

A 17h00, le directeur ouvre aux familles.

Les enfants restants sont ensuite pris en charge par l'ALAE.



□ L'évaluation

□ La Charte de Qualité

L'évaluation du travail des équipes se fait à différents moments et par divers biais :

La Charte de Qualité dont nous parlions précédemment a trois objectifs principaux et constitue un temps fort de l'évaluation:

- Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité
- Sensibiliser les directeurs et les animateurs à la qualité
- Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité

Nous utilisons corollairement une grille d'évaluation de notre Charte de Qualité, ainsi qu'une grille d'auto-évaluation. Toutes les dimensions de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées au travers d'une cinquantaine de critères observables.

Ces outils nous permettent de vérifier que la Qualité d'Accueil sur laquelle nous nous engageons est bien respecté et, dans le cas contraire, de trouver les moyens d'y parvenir.

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, l'intérêt est pour nous d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs. L'efficacité de chaque action est évaluée et si nécessaire nous formulons des objectifs de développement.

La démarche d'évaluation est une démarche constructive qui traduit la dynamique de notre structure.

L'évaluation répond à un objectif général : repérer les limites et les points à améliorer, valoriser les points positifs, et ainsi mettre en place l'amélioration continue de la structure et des activités qu'elle porte.

Cette démarche qualité est commune à tous les accueils de loisirs gérés par la Fédération Léo Lagrange. Des analyses nationales sont effectuées.



□ Les réunions d'équipes

La directrice, organise des réunions d'équipes régulières. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe.

Le travail de l'équipe y est coordonné, les projets d'activités y sont discutés et élaborés.

(Le projet pédagogique est écrit durant les premières réunions précédant chaque période d'animation).

Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

La directrice s'appuie pour cela sur les outils proposés par la Délégation Nationale à l'Enfance : La Charte de Qualité et ses outils :

- La grille d'évaluation de la Charte de Qualité
- La grille d'auto diagnostic

L'équipe est donc en mesure d'évaluer son action éducative et de vérifier si elle respecte les engagements de la Charte de Qualité sur la base de critères objectifs et mesurables.

Régulièrement la directrice fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

Les résultats des évaluations de la Charte de Qualité sont aussi collectés nationalement et font l'objet d'une analyse globale retournée aux équipes.

La Charte de qualité et ses outils servent donc aussi d'outil de management, ils peuvent s'adjoindre d'enquête de satisfaction envers les parents et enfants.

Ils sont intégrés dans les rapports du délégataire.



□ L'accueil d'enfants en situation de handicap

□ Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Le directeur de l'accueil de loisirs, est le référent auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs

La Fédération Léo Lagrange, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale à l'Enfance propose un guide à l'usage des structures et des équipes accueillant des personnes en situation de handicap. Nous y retrouvons notamment :

- Le Guide d'entretien, qui permet à la directrice d'organiser et d'encadrer l'accueil d'un enfant en situation de handicap (construire pour l'enfant et sa famille un parcours individualisé et sécurisé)
- Une documentation technique détaillée (législation, pédagogie etc...)

Enfin, des formations consacrées au handicap mises en place par CITE CLUB, l'organisme de formation de la Fédération Léo Lagrange seront accessibles aux animateurs de l'équipe.

□ Nos engagements

Nous nous inscrivons, au-delà de l'application de la Loi du 11 février 2005, dans une démarche d'accueil volontariste. La Fédération Léo Lagrange est signataire de la Charte de Déontologie pour l'Accueil des Personnes Handicapées dans les Structures de Vacances et de Loisirs Non Spécialisées.

Cette Charte énonce 7 principes à respecter :

- Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein de l'accueil de loisirs notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.
- S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant
- Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicap(s).
- Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.
- Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la Charte et des obligations que cela engendre.
- Afficher la Charte dans les locaux de l'accueil de loisirs.

□ La Fédération Léo Lagrange

□ La Fédération Léo Lagrange Fédération

Léo Lagrange est né le 28 novembre 1900. Elève au lycée Henri IV, il s'engage dans l'armée à la fin de ses études, en août 1917. En 1920, il adhère à la SFIO puis, devenu avocat, s'inscrit en 1922 au barreau de Paris.



Elu député le 8 mai 1932 à Avesne-sur-Helpe, il se voit confié, après la victoire du Front populaire en 1936, le Sous-secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs. Souhaitant rendre le sport et les loisirs culturels accessibles à tous, il multiplie le nombre de stades, crée le Brevet Sportif Populaire ou encore les Mardis populaires du Louvre.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter des tous nouveaux congés payés, il obtient 40 % de réduction sur les billets ferroviaires pour les salariés et leurs familles, dont bénéficient 600 000 personnes dès l'été 1936. Grâce à son appui, le nombre d'auberges de jeunesse double en 1936.

A la déclaration de guerre en 1939, Léo Lagrange n'est pas mobilisable mais s'engage à nouveau. Le 9 juin 1940, il est tué lors de l'offensive de l'Aisne.

Réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :

donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.

agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances

proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social

être l'ambadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen

permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre

C'est, en somme, **un engagement éducatif.**

Deux métiers : l'animation et la formation

Une démarche éducative : les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours éducatif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement

Former tout au long de la vie. La Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle. Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels).

Un partenaire des collectivités locales :

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme..
- organiser, monter une action ponctuelle
- offrir des formules de vacances
- faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
- établir un diagnostic.

Grâce aux **agrément**s dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.

Un réseau associatif

Désireuse d'accompagner les projets associatifs, la Fédération Léo

Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices
- un accompagnement et des formations pour accompagner les projets
- un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.

Un employeur de l'économie sociale

La Fédération Léo Lagrange voit dans l'économie sociale un modèle alternatif permettant à l'économie d'être au service de l'homme et de son environnement, où le résultat du travail est au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés, dans le respect du développement durable. L'Unité Économique et sociale Léo Lagrange regroupe une vingtaine d'employeurs et fonctionne démocratiquement. Associations affiliées, adhérents, usagers, salariés et partenaires peuvent, par le biais de structures représentatives, trouver un véritable espace d'expression et de contribution au projet de la Fédération.

□ La Délégation Nationale Enfance

Au sein de la Fédération, le réseau des accueils de loisirs est animé par la délégation nationale à l'enfance et son secrétariat composé de un à deux professionnels par région.

Trois missions principales reviennent à cette délégation :

- Fédérer les acteurs
- Créer et diffuser des outils pédagogiques estampillés « Léo Lagrange »
- Qualifier le geste éducatif
- Soutien et expertise proposés au professionnel sur le terrain

Le Secrétariat National à l'Enfance (pilote par la Délégation Nationale à l'Enfance), réunit 4 fois par an des représentants missionnés par les différents établissements régionaux. Ce Secrétariat permet, en lien avec les orientations du projet éducatif de la FLL, de mettre en œuvre la programmation éducative des accueils de loisirs de la FLL.

Il a permis l'élaboration de la Charte de qualité des ALSH et APS (présente sur notre accueil), de divers programmes et kits pédagogiques (dont nous disposons). Il organise annuellement une Convention Professionnelle Enfance, espace de réflexion ouvert aux animateurs. Enfin, c'est notamment à travers lui que s'organise le lien avec l'association Les Petits Citoyens (partenaire de la FLL) dont nous utilisons les outils pédagogiques.

Chacun des membres du SN DNE fait ensuite circuler les informations au niveau de son territoire via un Secrétariat Régional à l'Enfance.

□ Modalités

Notre positionnement concernant la Laïcité :

En raison de son **caractère laïque** et sur le fondement de son **projet éducatif**, la Fédération Léo Lagrange ne répond pas favorablement aux demandes de pratiques du culte.

Tout comme la Fédération Léo Lagrange veille à ce que ses salariés respectent leur obligation de stricte neutralité, l'équipe veille à ce que chaque enfant ou jeune accueilli **n'affiche pas d'appartenance** religieuse ou politique qui pourrait constituer une forme de provocation ; elle invite, après discussion, à la discrétion.

Modalités de restauration :

La municipalité de Perpignan propose deux types de menus : **traditionnel / végétarien**, tout en respectant l'apport protéinique journalier.

Les allergies alimentaires sont précisées pour les parents grâce aux affichages des allergènes (hebdomadaire) et nous faisons le nécessaire pour répondre aux diverses contraintes repérées

Posture d'équipe :

La particularité de notre public demande une constante attention de la part des animateurs et de la directrice. Nous veillerons à anticiper et prévenir toutes formes de violence et dérives de jeux (bagarres, opposition, soumission) qui pourrait s'avérer dangereuses.

Aussi, l'équipe est en surveillance active et se répartit stratégiquement dans la cour.

Nos pratiques et notre discours sont cohérents, et chaque enfant retrouvera un cadre, une posture identique, d'un adulte à l'autre. Nous sommes les adultes responsables des enfants et maintenons un cadre et une certaine distance entre eux et nous. Nous ne sommes pas les copains des enfants et évitons tous types de familiarité (check, langage jeune...) Nous sommes gentils avec les enfants et leur parlons comme on attend d'eux qu'ils nous parlent, mais restons cadrant quand il le faut.

Nous montrons l'exemple en toutes circonstances. Nous évitons de prendre les enfants sur nos genoux, dans nos bras, même sur demande (seul un câlin peut être toléré).

Réunion préparatoire :

Les animateurs bénéficient d'un temps de préparation sur l'ALAE, le jeudi à la suite de la réunion. Ils bénéficient également d'un temps de préparation « maison ».

C'est l'occasion pour l'équipe d'organiser les planning du midi et du NAP, de réfléchir et d'établir les parcours d'activités (NAP). Mais aussi d'organiser ou réorganiser les différents temps (cantine, soir, activités). La participation de tous est obligatoire et proportionnelle à la durée du temps de travail, aussi chacun est libre de s'exprimer dans le respect de tous.

Les animateurs se doivent de faire remonter tous dysfonctionnements ou problématiques rencontrés durant les accueils, ainsi que leurs besoins matériel.

Il est possible que certains cas particulier d'enfants soient abordés. **L'équipe est tenu au secret professionnel.**

Espace leçon :

Les animateurs accompagnent et surveillent les enfants d'âge élémentaire dans la gestion de leurs devoirs. Un espace est dédié à cet effet. En relation avec le corps enseignants, une alternative aux devoirs est possible pour les petits étourdis ou autres resquilleurs.

Suivi enfants :

Les enfants « difficiles » nécessitent la mise en place d'un suivi individualisé. Un lien peut être fait avec l'enseignant concerné et le directeur de l'ALAE. Les incidents importants sont notés dans un cahier de suivi afin d'en garder la trace.

Gestion des conflits :

Nous nous efforcerons de permettre au public de verbaliser en cas de problèmes. Aussi, la gestion des conflits par la médiation sera mobilisée, afin que les enfants prennent conscience des comportement acceptés (ou non), et de l'utilité du respect des règles de vie.

Des temps de formation seront menés en équipe pour parfaire cette méthode.

Sanction :

La sanction doit être directement liée avec l'acte répréhensible. L'enfant sera amené à comprendre ses erreurs en « réparant » symboliquement (par le biais d'un travail) ou matériellement (si possible).

En cas de répétition de non respects au règlement, le directeur et l'organisateur se réservent le droit de recevoir certaines familles. Des sanctions plus lourdes peuvent être prises, allant du simple avertissement, à l'exclusion temporaire voire définitive.

Passage de relais :

Nous sommes en poste aux heures de sonneries. Nous récupérons toutes les informations inhérentes à l'accueil du public.

A l'inverse, le corps enseignant nous relaye (13h50). C'est l'occasion pour nous de faire remonter toutes informations concernant les enfants (partis, malades, conflits, blessures).

Dans tous les cas, vous passez par la directrice de l'ALAE.

Responsabilités :

L'animateur peut être responsable des dommages qu'il a causés personnellement, y compris par négligence, imprudence et défaut de surveillance.

L'animateur peut être responsables des dommages causés par les personnes dont il a la garde.

Nous mettons régulièrement à jour le classeur des fiches de renseignements des enfants dont nous sommes responsables.

Blessures légères, moyennes, voir accidents :

En d'accidents ou de blessures, adoptez un comportement adéquat, afin de rassurer l'enfant. Il s'agit de reconnaître la blessure (« Ouh la la, tu as mal... ») sans minimiser les symptômes.

Protéger, alerter, voir secourir, et informer votre directeur. Il prendra la décision. En cas de doute, appelez toujours le 15, et demandez à un médecin conseil son avis, il décidera de nous envoyer les secours (pompier, ambulance) et en prendra donc la responsabilité. Tout doit être noté dans un cahier, mêmes les blessures mineures.

Absences/retards :

Les parents retardataires sont systématiquement appelés dès 18h20. Un ou deux avertissement oraux sont formulés. Si le problème persiste, un courrier de l'entité organisatrice leur sera adressé.

En cas de retard, vous (animateurs) prévenez le directeur. En cas d'absence, vous prévenez la directrice et la coordination.

